



ORGANISME DE LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS "L'ALLIANCE NATIONALE"

Vincit Concordia Fratrum

Vol. XX, No 10

Montréal, Octobre 1914.

50 cts par an

LETTRES CIRCULAIRES DU  
SECRETARE GENERAL

Montréal, 13 Octobre 1914.

"Nous reproduisons ci-après les lettres circulaires que le Secrétaire général a adressées à tous les cercles et bureaux de perception, d'après les instructions du Bureau Exécutif et nous engageons fortement tous les officiers et les membres de l'Alliance Nationale auxquels ces lettres n'ont pas été communiquées d'en prendre connaissance."

Montréal, 13 Octobre 1914.

Monsieur et cher Confrère,

J'ai reçu instruction de porter à la connaissance de tous les membres de la Société, par l'intermédiaire des cercles et Bureaux de perception, que l'Alliance Nationale désire seconder, dans la mesure de toutes ses forces, la généreuse initiative prise par la plupart des institutions du pays, pour venir en aide aux victimes de la barbarie allemande.

Elle a déjà souscrit, dans ce but \$100.00 pour le Fonds Patriotique Canadien, et \$150.00, pour l'entretien d'un lit à l'Hôpital Canadien, à Paris.

A la dernière assemblée du Bureau Exécutif, il a été donné lecture d'une lettre du Comité "France-Amérique" sollicitant une souscription en faveur des soldats qui combattent, sur le sol français, pour la défense du droit et de la liberté. Nous avons accueilli favorablement cette demande et avons résolu d'y faire droit; mais vu que les ressources de notre caisse générale sont relativement restreintes, il a été décidé, pour que notre obole fût quelque peu en rapport avec le noble but poursuivi par ce Comité et digne en même temps de notre Société si essentiellement française, de faire appel à tous nos membres et de leur demander d'y contribuer par une souscription spéciale de cinq centins ou plus.

L'accumulation de toutes ces petites sommes versées par au delà de 25,000 sociétaires, formera un total qui fera honneur à notre Association et à notre nationalité. Nous sommes convaincus que chacun se pressera de répondre généreusement à l'appel du Comité "France-Amérique" qui nous tend la main en faveur de notre ancienne mère-patrie, la France, cruellement éprouvée.

Vous voudrez bien communiquer cette lettre aux prochaines assemblées de votre cercle, et prendre les mesures nécessaires pour que tous vos membres soient au courant de la question. Le moyen le plus pratique serait de faire faire cette collection par le Trésorier du cercle qui ferait rapport ensuite au Trésorier général, Monsieur Alfred St. Cyr, 395 Av. Viger, Montréal, et ce, le plus tôt possible, vu qu'il y a urgence et que le Conseil Général entend faire parvenir au Comité "France-Amérique" cette souscription dans le cours de novembre prochain.

Veuillez agréer, Monsieur et cher Confrère, l'expression de mon entier dévouement.

Fraternellement à vous.

Le Secrétaire général,  
G. MONET.

Monsieur et cher Confrère,

J'ai l'honneur de vous informer que le Bureau Exécutif de l'Alliance Nationale, à sa dernière assemblée, a donné instruction au Trésorier général, en vue de la bonne administration, de faire observer les prescriptions des articles 150, 216, 317, et 321, des statuts de la Société, en ce qui concerne la transmission au Conseil Général des rapports et remises mensuels et les pénalités encourues dans les cas de retard.

L'article 321 détermine que les cercles qui transmettent leurs remises et rapports mensuels après le neuf du mois, sont passibles d'une amende de \$1.00; si la faute se prolonge jusqu'au dernier jour du mois, cette amende est de \$5.00; et, à la fin du deuxième mois de retard, le cercle se trouve frappé de suspension.

Le Bureau Exécutif a décidé que l'amende de \$1.00 mentionnée à l'article ci-dessus, devra être exigée dans tous les cas où les rapports et remises mensuels ne seront pas parvenus dans les quinze premiers jours du mois.

Je vous prie de bien vouloir attirer l'attention des officiers de votre cercle, principalement celle du Trésorier, sur cette question importante.

Espérant que vous prendrez les mesures nécessaires pour que vos rapports et remises mensuels parviennent en temps requis au Conseil Général, afin d'éviter le paiement des amendes ci-dessus mentionnées, j'ai l'honneur de me souscrire.

Votre tout dévoué,

Le Secrétaire général.

G. MONET.

Montréal, 15 Octobre 1914.

Monsieur et cher Confrère,

Aussitôt après l'envoi de ma lettre circulaire, en date du 13 courant, relativement à la souscription en collaboration avec le Comité "France-Amérique", (section canadienne), nous avons reçu du Président de ce Comité, le communiqué suivant que je tiens à porter à votre connaissance, pour faire suite à ma lettre précitée:

"Le Comité "France-Amérique", de Paris, qui s'intéresse au prélèvement de souscriptions à l'étranger, pour le fonds national de secours français, nous dit, dans sa circulaire, que toutes les souscriptions, après accord avec Monsieur le Ministre de l'Intérieur, seront publiées au journal officiel de la République Française. Nous serions heureux de verser dans les colonnes de ce journal, des milliers et des milliers de noms canadiens-français qui établiraient éloquemment notre filiation toute française. . . . Que penseriez-vous de l'idée d'obtenir, si possible, de chacun de vos membres, une souscription d'un franc (20c), de manière à ce

"que nous puissions envoyer la liste de tous vos membres, à Paris, groupés dans la Société de l'Alliance Nationale"

J'espère que vous aurez l'obligeance de faire part de cette lettre à tous vos membres, en même temps que des précédentes, afin de leur procurer l'avantage de faire figurer leurs noms au tableau d'honneur du journal officiel de la République Française.

Il faudra, bien entendu, nous mentionner les noms de tous les souscripteurs de 20c et plus.

Veuillez agréer, cher Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Secrétaire général.

G. MONET.

NECESSITE DU TRAVAIL INTELLECTUEL  
DES L'ENFANCE

Qui empêche que, dès le premier âge, on ne cultive l'esprit des enfants, comme on peut cultiver leurs mœurs? Je sais bien qu'on fera plus dans la suite, en un an, que l'on n'aura pu faire durant tout le temps qui aura précédé; mais il me paraît néanmoins que ceux qui ont tant ménagé les enfants ont prétendu ménager encore plus que les maîtres. Après tout, que veut-on que fasse un enfant, depuis qu'il commence à parler? car enfin il faut bien qu'il fasse quelque chose; et si l'on peut tirer de ses premières années quelque avantage si petit qu'il soit, pourquoi le négliger? Ce que l'on pourra prendre sur l'enfance est autant de gagné pour l'âge qui suit. Il en est de m. me de tous les temps de la vie.

Tout ce qu'il faut savoir, qu'on l'apprenne toujours de bonne heure; ne souffrons point qu'un enfant perde ses premières années dans l'habitude de l'oisiveté. Songeons que, pour les premières études, il ne faut que de la mémoire, et que non seulement les enfants en ont, mais qu'ils en ont même beaucoup plus que nous. Je connais trop aussi la portée de chaque âge pour vouloir qu'on tourmente d'abord un enfant, et qu'on lui demande plus qu'il ne peut. Il faut se garder surtout de lui faire hâter l'instruction, dans un temps où il ne peut encore l'aimer, de peur que le dégoût qu'on lui aura une fois fait sentir ne le rebute pour toujours. L'étude doit être un jeu pour lui. Je veux qu'on le prie, qu'on le loue, qu'on le caresse, et qu'il soit toujours bien aise d'avoir appris ce que l'on veut qu'il sache. Quelquefois, ce qu'il refusera d'apprendre, on l'enseignera à un autre; c'est le moyen de piquer sa jalousie. Il voudra le surpasser, et on lui laissera croire qu'il a réussi. Cet âge est fort sensible à de petites récompenses; c'est encore une amorce dont il faut se servir.

Voilà de bien petits préceptes, pour un aussi grand dessein que celui que je me suis proposé; mais comme les corps les plus robustes ont eu de faibles commencements, tels que le lait et le berceau, les études ont aussi leur enfance.

QUINTILIEN.

Institut oratoire, livre I.)